



## ACADÉMIE DE MARTINIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction Académique des services de l'Éducation nationale

### RECTORAT

Le Recteur de l'académie de Martinique  
Chancelier de l'Université  
Directeur académique des services de l'Éducation nationale  
Pascal JAN  
Mel : [ce.recteur@ac-martinique.fr](mailto:ce.recteur@ac-martinique.fr)

Schoelcher, le 7 septembre 2021,

### Dossier suivi par :

L'Inspectrice d'académie-Directrice académique adjointe  
des services de l'Éducation nationale  
Corinne GAU

### Téléphone :

05 96 52 29 82

Mél : [ja97@ac-martinique.fr](mailto:ja97@ac-martinique.fr)

Les Hauts de Terreville  
97279 SCHOELCHER Cedex

### Circulaire n° 2021-05-IA du 7 septembre 2021, relative à la mise en œuvre de la continuité pédagogique et éducative

*Publics concernés : IA-IPR, IEN, cheffes et chefs d'établissement, directrices et directeurs d'école, professeurs.*

*Objet : Circulaire académique pour la continuité pédagogique*

*Entrée en vigueur : 07 / 09 / 2021*

*Notice : La présente circulaire fera l'objet d'une appropriation en conseil pédagogique, réunion de directeurs et conseils de maîtres.*

*Elle a pour objet un rappel des règles de mise en oeuvre de la continuité pédagogique au sein des établissements d'enseignement du premier et du second degré de l'académie.*

*Référencement : Site académique, rubrique « C'est officiel ».*

### Annexes

- Fiches d'adaptation ;
- Flyer parents ;
- Livret parents.

Le Recteur de la Région académique de Martinique  
Chancelier de l'Université  
Directeur académique des services de l'Éducation nationale

### Vu :

- *La circulaire de rentrée 2021 du 23-6-2021 - MENE2119494C - L'École de la République, notre maison commune ;*
- *L'arrêté préfectoral portant réglementation de l'accueil du public dans les établissements d'enseignement et de formation en Martinique pour faire face à l'intensification de la circulation du virus covid-19.*

La situation sanitaire liée à la circulation de la Covid-19 a conduit le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports à identifier différents cas de figure pour lesquels il met à disposition un ensemble d'outils permettant d'assurer la continuité des enseignements dans les écoles, collèges et lycées. Les réunions de prérentrée sont l'occasion d'anticiper la finalisation des plans de continuité pédagogique et la coordination des équipes.

## 1. Organisation générale

**Les écoles et établissements doivent élaborer, en amont de la rentrée des élèves, un plan de continuité pédagogique et éducative, pour assurer la poursuite des apprentissages des élèves.** Ce plan doit pouvoir être adapté à la situation actuelle (protocole de rentrée avec mesures ciblées) ainsi qu'aux quatre niveaux de circulation du virus. Le plan de continuité pédagogique répond à deux situations : **l'enseignement « hybride »**, c'est-à-dire l'alternance de temps en présence et de temps à distance, ou **l'enseignement entièrement à distance**, en cas de fermeture de classe ou d'établissement. Il est appliqué au regard du protocole sanitaire en vigueur au niveau national ou local. Il doit articuler différentes dimensions :

- **Organisationnelle** : accueil des usagers et modalités de prise en charge des élèves à besoins spécifiques, mise en œuvre des jauges, répartition spatiale etc.;
- **Pédagogique** : organisation des cours, articulation entre présence et distance des élèves, modalités de coordination entre professeurs pour permettre une planification optimale ;
- **Numérique** : utilisation efficiente de Colibri et de Pronote, des outils de visioconférence et de classe virtuelle, prise en compte de la maturité et de l'équipement numérique des élèves, pratiques numériques pertinentes etc.

C'est pourquoi des dispositions spécifiques sont prises au regard de la situation sanitaire particulière dans notre académie en cette rentrée.

## 2. Information

Les chefs d'établissement et les directeurs d'école veillent notamment à :

- Expliquer aux parents et aux élèves l'organisation retenue et la façon dont la continuité pédagogique va se mettre en place, en tenant compte notamment de la nécessité de rassurer les élèves les plus jeunes, pour lesquels la situation peut constituer une source particulière d'anxiété ;
- S'assurer des moyens de communication avec les élèves et les familles : messagerie, espaces numériques de travail, classes virtuelles, etc.
- Informer les parents en leur remettant un flyer sur la continuité pédagogique.

### 2.1. Cadrage national

Dans le contexte sanitaire actuel, la préparation de la rentrée scolaire et, au-delà, de l'année scolaire, a conduit à élaborer différents scénarios de continuité pédagogique afin d'assurer la continuité des apprentissages et d'accompagner au mieux les équipes en fonction des circonstances locales ou nationales. [Le plan de continuité pédagogique](#) a ainsi été actualisé et complété. En termes d'organisation pédagogique, il se traduit soit par la mise en place d'un enseignement hybride, lorsque seule une partie des élèves peut être accueillie sur site, soit par la mise en place d'un enseignement intégralement à distance, dans le cas de la fermeture de tout ou partie d'une école ou d'un établissement. Un ensemble de fiches pratiques et de ressources est ainsi mis à disposition des personnels de l'Éducation nationale sur le site Éduscol.

### 2.2. Cadrage académique

A partir du **lundi 13 septembre 2021**, tous les élèves suivront un enseignement sous forme **d'hybridation renforcée jusqu'au 24 septembre**. Ainsi, ils seront accueillis dans les écoles et établissements scolaires. Ils pourront échanger avec leurs enseignants une à deux fois par semaine. Le reste du temps, l'enseignement s'effectuera à distance.

La pré-rentrée s'effectuera le 8 septembre. Entre le 8 et le 13/09, les équipes pédagogiques s'emploieront à l'élaboration du plan de continuité pédagogique.

Dans le premier degré, les élèves seront accueillis **en présentiel au moins une fois par semaine**, en petits groupes d'au maximum cinq élèves par classe. En éducation prioritaire, dans les classes dédoublées (GS, CP et CE1), cet accueil sera réalisé au moins deux fois par semaine.

A l'école maternelle, de manière plus globale, les mêmes modalités d'accueil seront privilégiées.

Un accueil individualisé des parents pourra être organisé dans le respect des recommandations sanitaires au sein des écoles.

Dans le second degré, les élèves seront accueillis dans leurs classes **en demi-jauge maximale** pour un temps d'échange et de remédiation en présentiel avec les professeurs et, notamment avec le professeur principal. Le reste du temps, **l'enseignement s'effectuera à distance**.

Durant cette période, les services de restauration, de garderie et les activités sportives seront suspendus.

A partir du **lundi 27 septembre 2021**, si les conditions sanitaires le permettent, **le scénario de niveau 4**, issu du protocole et du cadre de fonctionnement national sera activé.

Les évaluations nationales dites « Repères » de début d'année **sont reportées**. Ainsi, **la passation aura lieu du 23 septembre au 4 octobre 2021**. La saisie des résultats s'effectuera du 23 septembre au **14 octobre 2021**.

### **3. Élaboration du plan de continuité pédagogique et éducative en école, collège, lycée**

Comme indiqué dans la circulaire de rentrée, il est demandé à chaque établissement scolaire de proposer un plan de continuité pédagogique prenant appui sur la trame académique annexée à la présente circulaire. Le plan de continuité devra faire l'objet d'une appropriation fine par les équipes, afin de permettre une mise en œuvre rapide du scénario en fonction des différents niveaux (recensement des besoins informatiques, test des classes virtuelles, etc.).

La remontée des plans de continuité **se fera en deux temps** après concertation des équipes pédagogiques :

- **Avant le 14 septembre** : remontée des plans de continuité pour la période du 13 au 27 septembre ;
- **Avant le 27 septembre** : remontée des plans de continuité exhaustifs comprenant les niveaux 1 à 4 pour l'année 2021-2022.

Pour le premier degré, **les plans de continuité seront transmis à l'IEN de circonscription** qui en dressera une synthèse pour validation par la cellule académique de continuité pédagogique présidée par le recteur.

Pour le second degré, ils seront adressés à la cellule académique de continuité pédagogique. Ils feront l'objet d'une présentation par les animateurs de bassin et inspecteurs du second degré en vue d'une validation par la cellule académique présidée par le Recteur.

A l'instar des exercices d'évacuation, les écoles et établissements scolaires pourront mettre en place **des simulations des organisations prévues** pour chacun des niveaux du protocole. (cf. note envoyée par le MENJS)

Afin de faire face à ces différentes éventualités, le recours à l'espace numérique de travail « Colibri » est particulièrement encouragé. Par ailleurs, le service de classe virtuelle « **Ma classe à la maison** » du CNED est de

**nouveau disponible gratuitement pour chaque professeur.** Afin d'en faciliter l'usage, ce service a été simplifié : désormais, **une classe est attribuée à chaque enseignant avec un lien unique et personnel**, sans qu'il soit nécessaire de créer un compte.

Dans cette perspective, tous les professeurs du premier et du second degrés de l'académie ont reçu un message du CNED sur leur adresse de messagerie académique comportant deux url personnelles :

- la première permettant au professeur de lancer et d'administrer ses classes virtuelles sans salle d'attente ;
- la seconde étant à diffuser à ses élèves pour qu'ils se connectent à la classe virtuelle.

Cette classe virtuelle est créée pour toute l'année scolaire, sans la présence de salle d'attente pour les participants. Chaque professeur a toutefois la possibilité d'ajouter cette fonctionnalité « salle d'attente » s'il le souhaite.

Je vous remercie, lors des réunions de prérentrée, de vous assurer que tous les professeurs ont bien reçu leur url de classe virtuelle « Ma classe à la maison » du CNED sur leur messagerie académique. Si ce n'est pas le cas, le professeur concerné – comme les autres personnels disposant d'une adresse mail académique – pourra se rendre sur le site <http://classesvirtuelles.cned.fr/> lui permettant de solliciter son url d'accès.

#### **4. Continuité du suivi psychologique**

Le contexte sanitaire et les mesures qui lui sont associées peuvent générer, chez de nombreux enfants et adolescents, un niveau élevé d'anxiété. Il ne doit en outre pas conduire à une dégradation de l'accompagnement et du suivi des élèves qui peuvent développer des symptômes de stress ou de détresse psychologique, voire des troubles anxieux ou psychopathologiques chez certains d'entre eux.

Les personnels de santé, les psychologues de l'éducation nationale et les assistants sociaux, le cas échéant, en lien avec les partenaires locaux, assurent leur mission de suivi des élèves, soit à distance, soit en recevant les élèves et leurs familles dans le strict respect des gestes barrières.

Par ailleurs, est déployé le dispositif «[PsyEnfantAdo](#)» qui donne accès jusqu'à dix séances de soutien psychologique aux enfants et adolescents en souffrance psychologique sans avance de frais.

#### **5. Pilotage pédagogique territorial**

Les inspecteurs et les chefs d'établissement assurent le suivi de la continuité pédagogique éducative et s'appuient sur la cellule académique de continuité pédagogique (CACP) qui met à leur disposition l'ensemble des outils et ressources disponibles. Ils informent celle-ci de toute difficulté.

- Correspondante académique pour la continuité pédagogique : Corinne GAU, DASEN adjointe ;
- Ecrire à la CACP : [continuite-pedagogique@ac-martinique.fr](mailto:continuite-pedagogique@ac-martinique.fr)

Vous pouvez bien évidemment compter sur la mobilisation pleine et entière, à vos côtés, des corps d'inspection ainsi que des services du rectorat.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et de celui de vos équipes.

Pascal JAN

